

Renvoi au comité des domaines de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Chinon, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Chinon, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 620;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31386_t1_0620_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

[Roissy-en-Brie, 26 vent. II A la Conv.] (1).

« La petite commune de Roissy-en-Brie qui, depuis le commencement de la Révolution n'a cessé de faire des sacrifices en tout genre pour la soutenir, vient encore faire hommage à la Convention de 5 paires de souliers neufs, douze chemises et 13 paires de bas qui ont été déposés au grand magasin national, fauxbourg Antoine, suivant le reçu ci-joint (3). Elle voudrait pouvoir faire plus, mais ses facultés n'égalent pas son patriotisme.

Elle annonce qu'elle n'a jamais été souillée par l'intrigue et la discorde; qu'elle ne connaît plus d'autre culte que celui de la Raison et de la Liberté; que son curé en renonçant à son état de prêtre a suivi la loi de la nature en prenant une épouse; que les ornements les plus précieux de son église ont été portés au district de Melun; qu'il ne lui reste plus que quelques vieilles chasubles dont la valeur n'excède pas 100 liv. et elle prie la Convention de l'autoriser à s'en servir pour vêtir les pauvres dont les besoins sont urgents. Elle proteste enfin de son entier dévouement à la Convention, et de son amour pour la patrie, pour l'unité et l'indivisibilité de la République. »

33

L'agent national du district de Chinon annonce que des biens d'émigrés, vendus à petites portions, estimés 62,055 liv., ont été portés à 186,750 liv. (2). Il espère qu'avant la fin de l'année, la vente de 6 millions de biens-fonds sera faite (3).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (4).

34

Les républicains composant le 9^{me} bataillon du district de Lille félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à ne pas abandonner le gouvernail du vaisseau qui lui est confié, et jurent de ne mettre bas les armes que lorsque le dernier des tyrans coalisés sera écrasé.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Port-de-la-Montagne, 19 vent. II] (6).

« Le vœu que vous ont manifesté les citoyens de la Société républicaine de Lille vient de nous parvenir par la voix de votre Bulletin. Comme eux, Citoyens représentants, nous jurons de ne mettre bas les armes que lorsque le dernier des loups coalisés pour faire le malheur des peuples, sera écrasé et aura mordu la poussière. Qu'ils tremblent les monstres, l'heure de leur destruction va bientôt sonner, nous leur prouverons

(1) C 294, pl. 975, p. 12.

(2) Reçu signé DAMBREVILLE et daté du 23 vent. (C 294, pl. 975, p. 13).

(3) P.V., XXXIII, 401. Bⁱⁿ, 28 vent.

(4) Ann. patr., p. 1973.

(5) P.V., XXXIII, 401. Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl^t); C. Eg., n° 578; M.U., XXXVII, 459.

(6) C 295, pl. 995, p. 16.

que ce n'est point avec des hommes libres qu'on doit transiger, et demander une trêve qui ne pourroit tendre qu'à nous donner des fers. Vive la Montagne, nous félicitons nos dignes Représentans sur leurs travaux et nous les prions de ne point abandonner le gouvernail du grand vaisseau qui leur est confié. S. et F.»

UTORD, SALERIQ, J.B. DIRULLE, BOUTRY, PRUVOT, J. ALLUN, J.B. LEBLON, LEMAIRE, PILLOT, JOSEPH, GUERY, OLIVIER, LAINÉ, TRUBELIN, LIZY, EMILIA, DUQUESNEL, BAILLEUL, BUISIÈRE, LE ROUGE, NOEL QUIRET, HAURY, SASCONQ, GABIER, PASTEUR (serg^t), JOSEPH, DELORAINNE, ERNESTE, DUBOIS, P. CAPELLE, Ph. DUCHATTELLE (serg^t-major), J.B. H. LE CLERCQ, J.B. BOCQUET (serg^t), Fr. LEBLON, MARTIAL, MACARET (tambour-major), LEBON (commst), RAGOT (tambour-maître), LEZY (cap^o), U. WELLER (cap^o), CERMORTREUX (adjud^t-major), BONDUELLE, FLAMAND, SANS SOUSSY, POUTRAIN (cap^o), DANJOU, DUFLLOT (lieut.), RABY, LE COCOT, LHERBIER, SENARD, OLIVIER (instructeur), GOGET (cap^o), DRUELLE (s.-lieut.), DUJARDIN, LALLIN, DOUTY, VOUTERS, DELAVAL, DELOT, COLLETTE, Aug. FLAMENT (cap^o), BOURGUILLE, FAULQUETTE (2^{me} maître).

35

La société populaire de Provins félicite la Convention d'avoir aboli l'esclavage; elle annonce que tous ses membres sont occupés à la fabrication du salpêtre destiné à purger la terre des brigands qui la déshonorent.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Provins, 13 vent. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Du pain, du fer et du salpêtre, voilà tout ce qu'il faut à un peuple libre. La liberté dont il jouit le dédommage de toutes les autres privations.

L'esclavage a besoin d'adoucir ses chaînes, et de se les cacher à lui-même, l'homme libre, fier de son existence, ne voit que la patrie, la servir, et mourir pour elle, voilà son ambition, voilà ses jouissances les plus douces. Guerre éternelle aux despotes, du salpêtre, et du salpêtre, voilà les cris de tous les citoyens de ce district.

Graces vous soient rendues, Législateurs, vous avez anéanti l'esclavage, la liberté éclaire les deux mondes, et l'homme blanc, et noir sont frères. Par vous l'homme a su appretier (sic) sa grandeur et sa dignité.

De même que le Soleil-dieu, de ses rayons éclaire en un instant la nature entière, de même aussi votre génie a dans un moment secondé toute la République; vous avez appris aux François à user de leurs facultés, et à profiter de leurs ressources, elles seront inépuisables; déjà le salpêtre a bouillonné dans nos chaudières; déjà sous la voute du ciel, et aux cris de Vive

(1) P.V., XXXIII, 401. Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl^t); Débats, n° 547, p. 391.

(2) C 295, pl. 995, p. 17.